



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative
CA/185

Le 2 novembre 2009

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications

Objet: Dix-septième réunion du Groupe consultatif des radiocommunications,
Genève, 17-19 février 2010

1 La dix-septième réunion du Groupe consultatif des radiocommunications (GCR) se tiendra au siège de l'UIT à Genève, du 17 au 19 février 2010 inclus. Comme il est indiqué dans l'article 11A de la Convention de l'UIT, le GCR est ouvert à la participation des représentants des administrations des Etats Membres et des représentants des Membres du Secteur ainsi que des présidents des commissions d'études et autres groupes. Il est notamment chargé d'examiner les priorités, les programmes, les opérations, les questions financières et les stratégies concernant les assemblées des radiocommunications, les commissions d'études et la préparation des conférences des radiocommunications ainsi que toute question particulière que lui confie une conférence de l'Union, une assemblée des radiocommunications ou le Conseil. Le GCR recommande des mesures visant à encourager la coopération et la coordination avec d'autres organes de normalisation, avec le Secteur de la normalisation des télécommunications, avec le Secteur du développement des télécommunications et avec le Secrétariat général.

2 Etabli en concertation avec le Président du GCR, le projet d'ordre du jour est reproduit dans l'**Annexe 1**.

3 Je voudrais saisir cette occasion pour vous inviter à soumettre des contributions sur les différents points de l'ordre du jour.

4 Les contributions devraient être soumises au Directeur du Bureau des radiocommunications (BR), par voie électronique, à l'adresse brrag@itu.int, ce qui permettra d'en accélérer la disponibilité sur le web. Les contributions devraient parvenir au BR ***le 15 décembre 2009 au plus tard*** afin qu'elles puissent être disponibles dans les six langues. Les contributions reçues par le Directeur après cette date ne seront publiées que dans la langue originale. Une copie de chaque contribution devrait par ailleurs être envoyée au Président et aux Vice-Présidents du GCR aux adresses indiquées à l'**Annexe 2**.

5 La réunion du GCR débutera à 10 heures le 17 février 2010 dans la Salle B (2ème sous-sol de la Tour de l'UIT) et l'inscription commencera dès le 17 février 2010 à 8 h 30 dans l'entrée du bâtiment Montbrillant. Les participants à la réunion termineront leurs travaux le 19 février 2010 à 17 heures.

6 Les frais de voyage et d'hôtel à Genève pour les participants sont à la charge de l'administration/organisation concernée. Un certain nombre d'hôtels à Genève et dans les environs ont accepté de pratiquer des prix préférentiels pour les délégués participant aux conférences et réunions de l'UIT. La liste de ces hôtels, ainsi que la procédure à suivre pour les réservations, sont disponibles sur le site web de l'UIT <http://www.itu.int/travel/index-fr.html>. Les réservations doivent être faites nommément par les délégués eux-mêmes, sans passer par une agence de voyages ou une compagnie aérienne. Les réservations devraient être envoyées par la poste ou par télécopie directement à l'hôtel au moyen du formulaire ci-joint (**Annexe 3**).

7 L'inscription des délégués du GCR devrait se faire exclusivement en ligne. Pour la seizième réunion du GCR en 2009, les Etats Membres et les Membres du Secteur avaient été priés de désigner un coordonnateur chargé de s'occuper de toutes les demandes d'inscription en provenance de son administration/organisation. La liste des coordonnateurs désignés pour cette réunion (2009) sera utilisée pour la dix-septième réunion du GCR. Les noms d'utilisateur et numéros d'identification permettant d'accéder à l'inscription en ligne seront communiqués par voie électronique le vendredi 13 novembre. L'inscription en ligne débutera le 1er décembre. Le formulaire de l'Annexe 4 doit être complété **uniquement** si un Etat Membre ou un Membre du Secteur souhaite désigner un coordonnateur différent de celui actuellement indiqué sur la page web pour le GCR-10.

8 **Conditions pour l'obtention d'un visa**

Nous rappelons aux délégués et aux participants que, pour les ressortissants de certains pays, l'entrée et le séjour sur le territoire de la Suisse sont soumis à l'obtention d'un visa. **Ce visa doit être demandé au moins trois (3) semaines avant l'ouverture de la réunion** et obtenu auprès de la représentation de la Suisse dans votre pays d'origine (ambassade ou consulat), ou à défaut, de celle la plus proche de votre pays de départ. En cas de problèmes, l'Union peut, sur demande officielle de l'administration ou de la société que vous représentez, intervenir auprès des autorités suisses compétentes pour faciliter la délivrance de ce visa mais cette procédure nécessitera trois semaines, comme indiqué plus haut. A toute demande de ce type doit être joint le formulaire d'inscription approuvé pour la conférence ou la réunion de l'UIT en question.

Pour tout complément d'information, voir l'adresse:

<http://www.itu.int/ITU-R/go/delegate-reg-info/en>.

Demandes de visa

Pour les délégués/participants qui ont fait leur demande d'inscription en ligne par l'intermédiaire de leur coordonnateur désigné par l'Etat Membre/le Membre de Secteur/l'Associé, la procédure de demande d'assistance pour l'obtention du visa a été simplifiée. **Si l'assistance du siège de l'UIT est requise**, la demande peut être faite par le coordonnateur désigné, au moment de la soumission de la demande d'inscription pour la personne concernée. Au bas du formulaire d'inscription, le coordonnateur désigné trouvera plusieurs questions auxquelles il devra répondre de façon complète et précise. Les informations demandées sont les suivantes:

- Date de naissance
- Numéro du passeport
- Date de délivrance et date d'expiration du passeport

La procédure d'assistance pour l'obtention du visa s'enclenchera alors automatiquement. Le délégué/participant sera informé, par le formulaire de confirmation de l'inscription qui lui sera envoyé à son adresse de courrier électronique, que sa demande a été bien reçue et qu'elle est en cours de traitement.

9 Le Bureau reste à votre entière disposition pour tout renseignement dont vous pourriez avoir besoin à propos des questions traitées dans la présente Circulaire administrative (contact au Bureau des radiocommunications: M. Fabio Leite, téléphone: +41 22 730 5940, e-mail: fabio.leite@itu.int).

Valery Timofeev
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexes: 4

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Secteur des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents du Groupe consultatif des radiocommunications
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

ANNEXE 1

**Projet d'ordre du jour de la dix-septième réunion du
Groupe consultatif des radiocommunications**

Genève, 17-19 février 2010

- 1 Remarques liminaires
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Décisions prises par le Conseil à sa session de 2009
- 4 Préparation de la PP-10
- 5 Activités des commissions d'études
 - 5.1 Méthodes de travail des commissions d'études de l'UIT-R
- 6 Questions relatives à la CMR
 - 6.1 Activités postconférence CMR-07
 - 6.2 Préparation de la CMR-12
- 7 Projet de Plan opérationnel pour la période 2011-2014
- 8 Date de la prochaine réunion
- 9 Divers

J.B. YAO KOUAKOU
Président du Groupe consultatif des radiocommunications

ANNEXE 2

**Nom et adresse des Présidents et Vice-Présidents du Groupe
consultatif des radiocommunications**

Président

Mr J.B. Yao Kouakou

Mission Permanente de la Côte d'Ivoire
auprès de l'Office européen des
Nations-Unies et des Organisations
internationales à Genève
149H, Route de Ferney
1218 Grand-Saconnex
Suisse (Confédération)

Tel: +41 22 717 0250
Tel: +41 79 336 6330 (Mobile)
Fax: +41 22 717 0260
E-mail: kouakou.yao@ties.itu.int

Vice-Présidents

M. Y. Al-Bulushi

Oman Telecommunications Regulatory Authority
P.O. Box 579
Ruwi 112
Oman (Sultanat d')

Tél.: +968 24 57 43 63
Fax: +968 24 56 54 64
E-mail: yousuf@tra.gov.om

Mme A.L. Allison

The Boeing Company
1200 Wilson Boulevard
Arlington, VA 22209
Etats-Unis d'Amérique

Tél.: +1 703 465 32 15
Fax: +1 703 465 30 38
E-mail: audrey.allison@boeing.com

Dr A. Magenta

Rai Way S.p.A.
Via Teulada 66
00195 Roma
Italie

Tel: +39 06 8632 22 39
Fax: +39 06 3317 51 15
E-mail: magenta@rai.it

Dr H. Seong

Korea Communications Commission (KCC)
Radio Research Agency
#1 Wonhyoro-3-Ga
Yongsan
Seoul 140-848
Corée (Rép. de)

Tel: +82 2 710 64 70
Tel: +82 10 903 64 70 (Mobile)
Fax: +82 2 710 64 49
E-mail: seong@kcc.go.kr

Mr V. Strelets

Ministry of Telecom and Mass
Communications of the Russian Federation
7, Tverskaya Str.
125375 Moscow
Fédération de Russie

Tel: +7 495 771 84 09
Fax: +7 495 771 87 34
E-mail: vstrelets2000@mail.ru

ANNEX 3

This confirmation form should be sent directly to the hotel of your choice



INTERNATIONAL TELECOMMUNICATION UNION



Confirmation of the reservation made on to hotel

at ITU preferential tariff

..... single/double room from time of arrival..... to

Name:

First name:

Address:

.....

.....

.....

Tel.: Fax:

Credit card to guarantee this reservation AX/VISA/DINERS/EC
other

No. validity

Date Signature

